



# CAPL des 12, 14 et 15 juin 2011

## *Appels de notation*

# COMPTE-RENDU

Au total, pour notre Direction, 17 appels de note ont été déposés en 2011 : 1 en A, 6 en B et 10 en C. Cette année, les CAPL d'appel de notation se sont réunies pour les 2 filières : 11 appels ont été déposés en Filière Gestion Publique (FGP) et 6 en Filière Fiscale (FF).

Les élus de la CGT Finances Publique ont, comme tous les ans, dénoncé dans leur déclaration liminaire l'aberration du système de notation qui ne permet pas aux agents d'obtenir la reconnaissance de leur travail, et qui laisse tous les ans nombre d'agents exclus du système faute d'un contingent à la hauteur de leur valeur professionnelle.

Dans son état actuel, la notation ne fait qu'organiser la compétition entre les personnels et elle constitue une épreuve supplémentaire pour beaucoup d'agents et pour les Chefs de Services. Elle ne fait qu'ajouter un peu plus de déception et de souffrance au travail.

La parité administrative n'a pas formulé de commentaire sur nos revendications.

### **APPELS DE LA CATEGORIE C**

Les 6 demandes d'appel de notation des C - FGP se répartissent comme suit :

- ✓ 3 appels concernant la note chiffrée seule ;
- ✓ 3 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale.

Les 4 demandes d'appel de notation des C - FF se répartissent comme suit :

- ✓ 2 appels concernant la note chiffrée seule ;
- ✓ 2 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale.

En préalable, le Président nous a fourni les éléments suivants :

- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 pour la FGP ;
- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 pour la FF.

La CGT Finances Publiques assurait plus particulièrement la défense de quatre dossiers mais est intervenue pour appuyer la défense de l'ensemble des dossiers.

Les représentants du personnel ont obtenu l'attribution de l'ensemble des + 0,02 mis en réserve, ainsi que la révision de 3 appréciations littérales.

Sur les 10 appels, deux n'ont pu obtenir satisfaction puisqu'ils étaient notés + 0,02 et sollicitaient + 0,06. La CGT Finances Publiques a regretté l'absence de mise en réserve de + 0,06 pour ces deux dossiers.

### **APPELS DE LA CATEGORIE B**

Les 5 demandes d'appel de notation des B - FGP se répartissent comme suit :

- ✓ 4 appels concernant la note chiffrée seule ;
- ✓ 1 appel concernant la note chiffrée et l'appréciation générale.

La demande d'appel du B - FF ne concernait que la note chiffrée.

En préalable, le Président nous a fourni les éléments suivants :

- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 pour la FGP ;
- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 pour la FF.

Nous avons en charge plus particulièrement 3 dossiers, mais comme à l'accoutumée, nous sommes intervenus sur l'ensemble des appels.

Au final, après intervention appuyées des Organisations Syndicales, le Président a accordé les deux + 0,02 pour la FGP mais il n'a pu qu'accorder une seule majoration en FF faute de dossier d'appel. L'agent ayant fait appel de son appréciation générale n'a pas obtenu gain de cause en raison de sévères réserves de la part de son Chef de Service sur sa manière de servir.

Tout comme pour les cadres C, deux Contrôleurs n'ont pu obtenir satisfaction puisqu'ils étaient notés + 0,02 et demandaient + 0,06. Nous regrettons vivement l'absence de mise en réserve de + 0,06.

La CGT Finances Publiques déplore également que faute d'un nombre d'appels suffisants en catégorie B Filière Fiscale, une majoration de + 0,02 n'ait pu être attribuée et ait été perdue, alors même que nombre d'agents sont insatisfaits de leur note pivot qui ne correspond pas à leur manière de servir.

## APPELS DE LA CATEGORIE A

En préalable, le Président nous a fourni les éléments suivants :

- ✓ Mise en réserve d'une majoration de 0,02 pour la FGP ;
- ✓ Mise en réserve d'une majoration de 0,02 pour la FF.

Un seul dossier a été déposé par un agent de la Filière Fiscale ayant quitté l'Administration en septembre 2011 (démission). La demande de l'agent portait à la fois sur la note chiffrée et l'appréciation générale.

S'agissant d'un dossier particulier, les débats ont essentiellement portés sur le mal-être au travail des agents et les conséquences induites sur leur vie personnelle.

La parité administrative, bien que consciente de ces problèmes, a néanmoins jugé qu'au cas particulier, l'agent ayant démissionné, il n'y a avait pas lieu de satisfaire sa demande et qu'il était préférable de rendre la majoration de + 0,02 mise en réserve pour utilisation en CAP nationale.

C'est une nouvelle occasion de rappeler aux agents l'utilité d'avoir recours à la procédure d'appel de notation : cette année, les deux majorations mises en réserve pour les cadre A ont été perdues faute de demandes !

## CONCLUSION

Force est de constater que la parité administrative s'est une nouvelle fois montrée réceptive aux arguments des élus du personnel et a fait preuve d'une objectivité appréciable.

Toutefois, il est regrettable que seuls des + 0,02 aient été mis en réserve, excluant ainsi d'office toute demande de révision de notation visant à obtenir un + 0,06.

D'une manière générale, les élus ont à nouveau constaté que **la moindre réserve émise par le chef de service sur la manière de servir d'un agent était un barrage infranchissable.**

Pour cette raison, nous conseillons vivement aux agents de discuter au préalable de toute modification « en retrait » de l'appréciation générale avec le notateur concerné dès la remise de la notation, avant même d'envisager de faire appel pour ce motif.

**EN TOUT ETAT DE CAUSE, NOUS ATTIRONS UNE NOUVELLE FOIS L'ATTENTION DES AGENTS SUR L'IMPORTANCE DE L'ACTION DES MILITANTS ET ELUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DANS LES INSTANCES PARITAIRES. NOUS SOMMES A LA DISPOSITION DE TOUS, ALORS EN CAS DE BESOIN, N'HESITEZ PAS !**